



Séance du : 18 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à 17 heures 30.

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 10 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visio-conférence, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme Sophie ADROIT est désignée comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

**Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Estelle VILESPY, Nathalie NACCACHE, Virginie MIR**

**MM. Pierre BODIN, Jean-Clément CASSAN, Gilbert HEBRARD, Serge KONDRYSZYN, Christian PORTET, Daniel RUFFAT, Rémy ZANATTA, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Alain SCHMIDT, Brice ASENSIO, Serge CAZENAVE, Olivier JULLIN, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Christian CESSÉS, François DEMANGEOT, Raymond VELAND**

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

**Mmes Karine NAVARRO, Isabelle REUSSER**

**MM. Philippe HEDIN, Gérard LAVIGNE, Patrick PALLEJA, Hervé RAMONDA, Olivier JURADO**

**En exercice : 63**

**Présents : 38**

**Avaient donné pouvoir :**

**Mme Florence SIORAT à Mme Sophie ADROIT**

**Nombre de voix : 39**

**Excusés :**

**Mme Florence SIORAT**

**MM. John STEIMER, Pierre MONOD**

**Objet : Vote du Budget Primitif 2021 du PETR du Pays Lauragais (budget principal)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Monsieur le Président indique que le budget primitif 2021 a été établi sur la base du Débat d'Orientations Budgétaires du 11 février 2021 et validé à l'unanimité par le Bureau réuni le 4 mars 2021. Ce budget tient compte de la mutualisation des services avec le GAL des Terroirs du Lauragais permettant l'attribution de subventions Leader et des restrictions budgétaires liées à la perte graduelle de subventions d'ingénierie.

Monsieur le Président présente les différents éléments pris en compte pour l'élaboration de ce budget primitif 2021 :

- Des charges à caractère général couvrant :
  - o Les dépenses administratives courantes
  - o Les actions du P.E.T.R. (volet culture, tourisme, économie, transition énergétique, urbanisme...)
- Des charges de personnel
- Des subventions des différents partenaires
- La fin du programme de soutien de l'Ademe sur le volet CEP
- Les contributions des communautés de communes membres
- Des dépenses et recettes d'investissement liées principalement aux travaux d'aménagement des locaux administratifs
- Un recours à l'emprunt pour les locaux administratifs.
- Renouvellement matériel informatique et matériel de bureau pour la nouvelle installation

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Président appelle l'assemblée à se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

**Adopte le budget primitif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :**

Budget Principal : budget du P.E.T.R. du Pays Lauragais

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	879 812	879 812
Investissement	1 120 256	1 120 256
<b>Total</b>	<b>2 000 068</b>	<b>2 000 068</b>

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

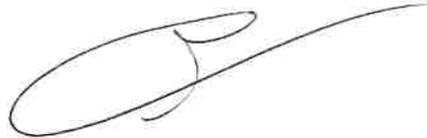
Courriel : pays.lauragais@orange.fr

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Le budget primitif du budget principal est joint en annexe.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,**

Fait à Avignonet Lauragais, le 18 mars 2021

**Le Président**



**Gilbert HEBRARD**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : [pays.lauragais@orange.fr](mailto:pays.lauragais@orange.fr)